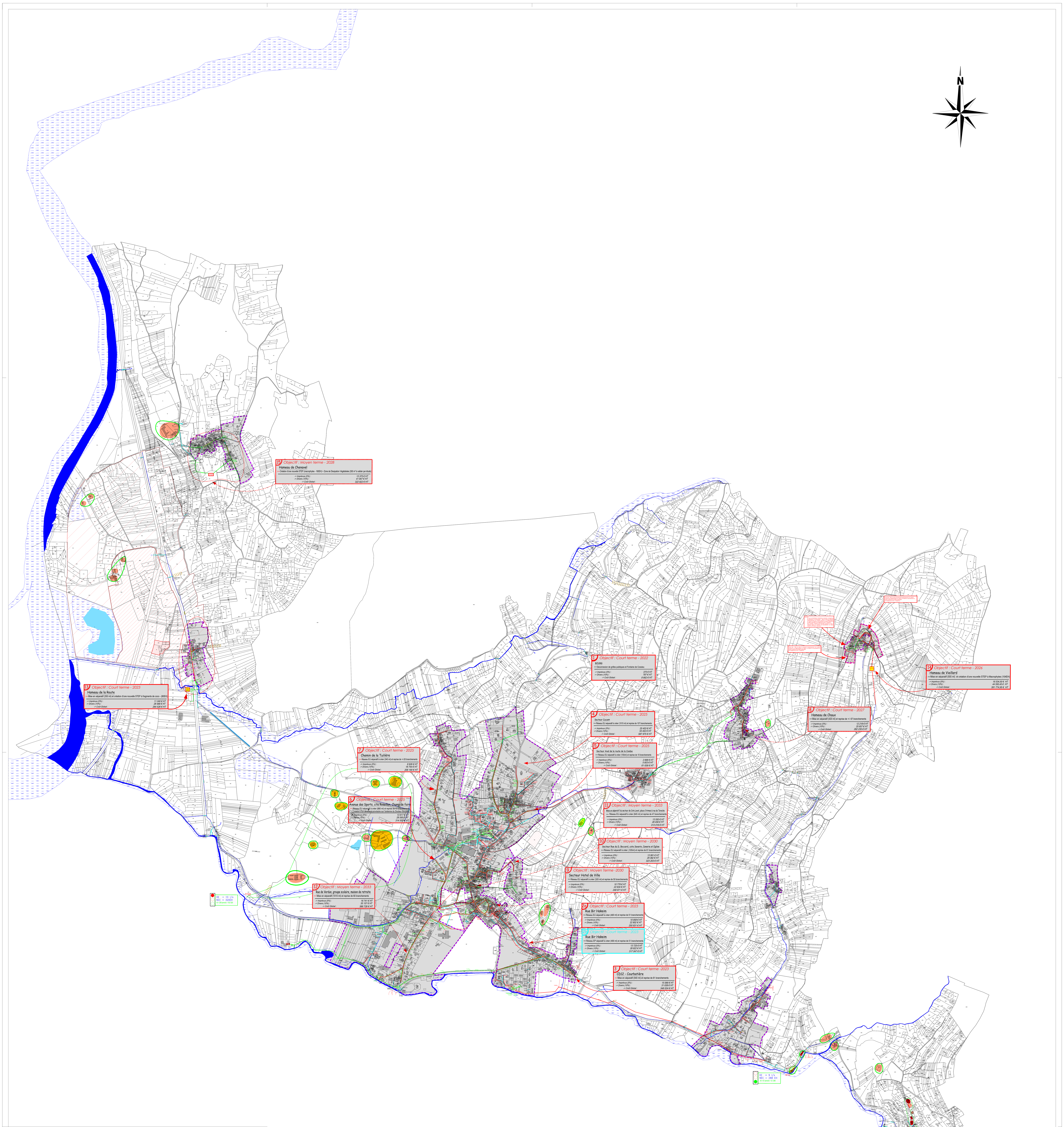

Département de l'Ain

AIN 01 le Département

Commune de Jujurieux

Schéma directeur d'assainissement
Zonage de l'assainissement - volet Eaux Usées
PLAN TRAVAUX

Zone d'assainissement collectif

- Assainissement collectif existant
- Réseau EU existant gravitaire
- Canalisation de refoulement EU
- Réseau Unitaire existant
- STEP — STEP à créer
- Réseau EP
- Réseau EU à créer
- Branchement à créer

Zone d'assainissement non collectif

- Assainissement non collectif
- Fossé
- Réseau EP
- Assainissement collectif futur à court, moyen, long terme

Divers

- Bassin, fontaine, lavoir
- Zone humide
- ZNIEFF
- PI PR — Périmètre de protection de captage (PI, immédiat ; PR, rapproché)
- Réseau hydrographique
- Contour PLU

Date : Septembre 2022
Echelle : 1/7500
Fichier : SDA_Zonage_Jujurieux.dwg
Dessin : D. BONNOT

NICOT Ingénieurs Conseils
Parc Altaïs, 57 rue Cassiopée
74650 ANNECY – CHAVANOD
Tel: 04.50.24.00.91
www.eau-assainissement.com
E-mail: contact@nicot-ic.com
Eau, Assainissement, Environnement

<< Origine Cadastre (c) Droits de l'Etat réservés >> << Reproduction interdite >>

TRAVAUX SUR LES RESEAUX DE COLLECTE DE LA STEP

Information des usagers / Régularisation administrative	Echéances – Année de mise en service	Estimation financière (€ HT)	Annuités (€ HT)	Soldes à financer (€ HT)
Dossier de déclaration des déversoirs d'orage	Court terme - 2021	-	-	-
Finalisation de la rédaction du reglement d'assainissement et mise en place d'une gestion des eaux pluviales à l'échelle de la commune	Court terme - 2021	-	-	-
Réduction/élimination des déversements temps sec	**Echéances – Année de mise en service**	**Estimation financière (€ HT)**	**Annuités (€ HT)**	**Soldes à financer (€ HT)**
Reprise du DO de Chaux	Réalisé en 2021	-	-	-
Réduction des apports d'eaux claires parasites permanentes et météoriques	**Echéances – Année de mise en service**	**Estimation financière (€ HT)**	**Annuités (€ HT)**	**Soldes à financer (€ HT)**
1. Déconnexion grilles publiques EP sur EU (2)	Court terme - 2022	4 367,06 €	-	-
2a. Mise en séparatif de la rue Bir Hakeim - création d'un réseau EU séparatif (490 ml) et reprise des branchements (51)	Court terme - 2023	250 831,35 €	6 665,58 €	6 665,58 €
2b. Mise en séparatif de la rue Bir Hakeim - création d'un réseau EP séparatif (490 ml) et reprise des branchements (51)	Court terme - 2023	317 047,50 €	15 032,63 €	15 032,63 €
3. Mise en séparatif du secteur de la Courbatière (540 ml) et reprise des branchements (81) et déconnection de la fontaine	Court terme - 2023	348 024,60 €	10 740,53 €	10 740,53 €
4. Mise en séparatif de Cucuen (1015 ml) et reprise des branchements (107) et déconnection de la fontaine	Court terme - 2025	587 975,85 €	17 050,27 €	17 050,27 €
5. Mise en séparatif du bas de la route de la Combe (155 ml) et reprise des branchements (10)	Court terme - 2025	61 636,58 €	1 268,88 €	1 268,88 €
6. Mise en séparatif de l'avenue des Sports et cité Rossillon et avenue du champ de Foire (880 ml) , reprise des branchements (43) et mise en place d'un déversoir sur l'antenne du Docteur Boccard	Court terme - 2025	314 552,70 €	5 526,28 €	5 526,28 €
7. Mise en séparatif du chemin de la Tuilière (540 ml) et reprise des branchements (20)	Court terme - 2025	206 190,60 €	4 015,56 €	4 015,56 €
8. Mise en séparatif du hameau de Chaux (420 ml) et reprise des branchements (67)	Court terme - 2027	282 235,80 €	8 901,39 €	8 901,39 €
COUT TRAVAUX ET ANNUITES COURT TERME (HORS TRAVAUX EP)		**2 055 814,54 €**	**54 168,50 €**	**54 168,50 €**
9. Mise en séparatif de la place de l'hôtel de ville, rue Jules Ferry, imp. Maréchal Ferrant (320 ml) et reprise des branchements (50)	Moyen terme - 2030	248 971,80 €	8 391,02 €	8 391,02 €
10. Mise en séparatif rue du Docteur Boccard , Cote Savarin , Cote Canarie (aval) et secteur église (535 ml) et reprise des branchements (61)	Moyen terme - 2030	323 203,65 €	9 617,00 €	9 617,00 €
11. Mise en séparatif rue Cote Levet, place d'Armes et rue de la Tereche (645ml) et reprises des branchements (47)	Moyen terme - 2033	313 016,55 €	7 960,48 €	7 960,48 €
12. Mise en séparatif de la rue de Verdun et du réseau unitaire provenant de la maison de retraite (1010 ml) et reprise des branchements (60)	Moyen terme - 2033	386 728,65 €	7 561,59 €	7 561,59 €
COUT TRAVAUX ET ANNUITES MOYEN TERME		**1 271 920,65 €**	**33 530,09 €**	**33 530,09 €**

TRAVAUX PREVUS SUR LES HAMEAUX

Réduction des rejets au milieu naturel et amélioration des systèmes d'épuration	Echéances – Année de mise en service	Estimation financière (€ HT)	Annuités (€ HT)	Soldes à financer (€ HT)
13. Mise en séparatif (350ml) et nouvelle STEP macrophytes (80EH) - Hameau de la Route	Court terme - 2023	264 526,50 €	8 239,51 €	8 467,31 €
14. Mise en séparatif (555 ml) et STEP macrophytes (80EH) - Hameau de Vieillard	Court terme - 2026	391 774,95 €	11 915,24 €	13 787,24 €
COUT TRAVAUX ET ANNUITES COURT TERME		**656 301,45 €**	**20 154,76 €**	**22 254,56 €**
15.Nouvelle STEP macrophytes (160 EH) - Hameau de Chenavel	Moyen terme - 2028	322 822,50 €	14 168,50 €	10 753,30 €
COUT TRAVAUX ET ANNUITES MOYEN TERME		**322 822,50 €**	**14 168,50 €**	**10 753,30 €**

Réglementation de l'Assainissement Non Collectif

ZONES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AVEC POSSIBILITE D'INFILTRATION DES EAUX DANS LES SOLS DANS LA MAJEURE PARTIE DES CAS :

Vert* : Terrain perméable en surface - pente faible ou nulle
-> Filière conseillée: Fosse septique toutes eaux - épandage

Vert 2* : Terrain moyennement perméable - Grande surface disponible
-> Filière conseillée: Fosse septique toutes eaux - épandage en pente

Saumon* : Terrain moyennement perméable dès la surface, pente moyenne.
-> Filière conseillée: Fosse septique toutes eaux - Filtre à sable vertical drainé - Rejet dans des tranchées d'épandage
-> En cas de manque de place pour le dispositif de traitement : Filière conseillée: Filière compacte ou "innovante"

ZONES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AVEC REJET DANS LE MILIEU HYDRAULIQUE SUPERFICIEL DANS LA MAJEURE PARTIE DES CAS :

Orange* : Terrain moyennement perméable.
-> Filière conseillée: Fosse septique toutes eaux - Filtre à sable vertical drainé - Rejet dans le milieu hydraulique superficiel
-> En cas de manque de place : Filière conseillée: Filière compacte ou "innovante"
Voir la liste des produits homologués dans le rapport "Cartes d'aptitude des Milieux" et dans le guide des filières techniques ci-jointes.

Rouge* : Infiltration interdite. Zone sensible et/ou risque de déstabilisation.
-> Filière conseillée: Fosse septique toutes eaux - Filtre à sable vertical drainé étanche - Rejet dans le milieu hydraulique superficiel
-> En cas de manque de place ou topographie difficile: Filière conseillée: Filière compacte ou "innovante"
Voir la liste des produits homologués dans le rapport "Cartes d'aptitude des Milieux" et dans le guide des filières techniques ci-jointes.

* Pour prendre connaissance de l'intégralité de la réglementation de l'ANC, se reporter au dossier "Zonage de l'Assainissement Collectif / Non Collectif".

Le service public d'assainissement non collectif tient à la disposition des pétitionnaires, des cahiers des charges précisant pour chaque filière, les règles techniques d'implantation et de conception à respecter. Lors de l'instruction de tout projet d'assainissement non collectif, ce service a le droit de demander au pétitionnaire une étude justifiant la conception et l'implantation du dispositif proposé. En cas de doute avéré sur les propositions techniques faites par le pétitionnaire ou si le pétitionnaire souhaite réaliser une autre filière que celle préconisée par cette carte, une étude justifiant la conception et l'implantation du dispositif sera exigée.

Possibilités de rejet :

- Limite des sous bassins versants
- 7/21 — Nombre d'habitations/Nbre d'éq.-habitants
- IS=24/32 — Indice de saturation= Nbre d'équ/hab existants / Nbre d'équ/hab critiques
- Indice saturé — Rejet déconseillé
- Indice presque saturé — Rejet tolérable
- Indice non saturé — Rejet possible